

Traduction du texte original allemand

Convocation

à l'Assemblée générale ordinaire de Zurich Financial Services SA

Jeudi, 31 mars 2011

Lieu: Zurich-Oerlikon, Hallenstadion,
Wallisellenstrasse 45, CH-8050 Zurich

Ouverture des portes: 13 h00

Début: 14 h30



Ordre du jour

1. Compte-rendu sur l'exercice financier 2010

1.1 Approbation du Rapport annuel, des comptes annuels ainsi que des comptes de groupe pour l'exercice 2010

et présentation des rapports de l'Organe de révision.

Le Conseil d'administration propose d'approuver le Rapport annuel de même que les comptes annuels et les comptes de groupe pour l'exercice 2010.

1.2 Vote consultatif sur le système de rémunération selon le Rapport sur les rémunérations

Le Conseil d'administration propose d'accepter le système de rémunération selon le Rapport sur les rémunérations par un vote consultatif non contraignant.

2. Emploi du bénéfice résultant du bilan de l'exercice 2010, attributions et emploi de réserves issues d'apports de capital

Suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011 de la deuxième réforme de l'imposition des entreprises, la société a la possibilité de procéder à des distributions de dividendes provenant des réserves issues d'apports de capital sans déduction de l'impôt fédéral anticipé de 35% au lieu de distributions de dividendes provenant du bénéfice résultant du bilan de l'exercice.

2.1 Emploi du bénéfice résultant du bilan de l'exercice 2010, attributions dans les réserves issues d'apports de capital

Le Conseil d'administration propose d'employer le bénéfice 2010 comme suit:

Report de l'exercice précédent	3 184 567 445	CHF
Bénéfice net pour l'exercice 2010	69 717 930	CHF
Bénéfice résultant du bilan pour l'exercice 2010	3 254 285 375	CHF
– Attributions dans les réserves issues d'apports de capital	1 275 701 592	CHF
– Solde reporté à nouveau	1 978 583 783	CHF

Si cette proposition est approuvée, la part du bénéfice provenant d'apports de capital à hauteur de 1 275 701 592 CHF sera affectée aux réserves issues d'apports de capital (réserves légales) et le solde du bénéfice résultant du bilan pour l'exercice 2010 peut être reporté à nouveau.

2.2 Attribution et emploi des réserves issues d'apports de capital

Le Conseil d'administration propose d'affecter une part des réserves issues d'apports de capital aux réserves libres et de les employer comme suit:

– Attribution des réserves issues d'apports de capital aux réserves libres d'un montant de 17.00 CHF par action d'une valeur nominale de 0.10 CHF chacune, pour 146 586 896* actions	2 491 977 232	CHF*
– Fixation, pour l'exercice 2010, d'un dividende provenant des réserves issues d'apports de capital de 17.00 CHF par action d'une valeur nominale de 0.10 CHF chacune, pour 146 586 896* actions	2 491 977 232	CHF*

* Selon le nombre d'actions émises le 6 avril 2011. Les actions propres détenues par Zurich Financial Services SA ne donnent pas droit à un dividende.

Si cette proposition est approuvée, le dividende provenant des réserves issues d'apports de capital de 17.00 CHF par action sera versé à partir du 7 avril 2011. Le dernier jour de négoce donnant droit à cette distribution est le 1^{er} avril 2011. Les actions seront négociées ex-dividende dès le 4 avril 2011.

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif du groupe

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif du groupe pour leur activité au cours de l'exercice 2010.

4. Révisions des statuts (radiation de l'art. 25 al. 2 et de l'art. 27^{bis})

4.1 Radiation de l'art. 25 al. 2

En raison d'une modification du Code des obligations suisse (CO), l'élection d'un organe de révision spécial pour les actes de vérification en lien avec les augmentations de capital (articles 652f, 653f et 653i CO) n'est plus nécessaire.

Dès lors, le Conseil d'administration propose de supprimer la disposition des statuts correspondante (article 25 al. 2).

4.2 Radiation de l'art. 27^{bis}

Par le biais du contrat de fusion respectivement du contrat d'apports en nature entre la société et Zurich Allied SA, à Zurich, respectivement Allied Zurich p.l.c., à Londres, au mois d'octobre 2000 la structure de double holding existante a été simplifiée et réunie en une holding unique. Les dispositions statutaires sur les apports en nature, qui selon de droit suisse des obligations doivent être mentionnées pendant 10 ans dans les statuts, peuvent maintenant être abrogées au moyen d'une décision de l'Assemblée générale.

Par conséquent, le Conseil d'administration propose de supprimer l'art. 27^{bis} des statuts.

5. Réélections

5.1 Conseil d'administration

Les mandats respectifs de Messieurs Manfred Gentz, Fred Kindle et Tom de Swaan arrivent à leur terme à l'Assemblée générale ordinaire de cette année. M. Manfred Gentz s'est déclaré prêt à accepter un nouveau mandat d'un an. Messieurs Kindle et de Swaan se sont déclarés prêts à accepter un nouveau mandat de trois ans.

Selon l'art. 20 al. 5 des statuts, la réélection d'un membre au Conseil d'administration se fait individuellement.

5.1.1 Réélection de M. Manfred Gentz

Le Conseil d'administration propose de réélire M. Manfred Gentz pour un mandat d'administrateur d'une durée d'un an.

Né en 1942, **Manfred Gentz** a étudié le droit aux universités de Berlin et Lausanne, clôturant ses études par un doctorat en droit de l'Université libre de Berlin. En 1970, il a rejoint Daimler-Benz AG, où il a exercé différentes fonctions. En 1983, il a été nommé membre du Comité directeur de Daimler-Benz AG, responsable, dans un premier temps, des ressources humaines. De 1990 à 1995, il a été Chief Executive Officer de Daimler-Benz Interservices (debris) à Berlin, puis est devenu Chief Financial Officer de Daimler-Benz AG en 1995. En décembre 1998, M. Gentz a été nommé au Comité directeur de DaimlerChrysler AG, où il a été responsable des finances et du controlling jusqu'en décembre 2004. De 1987 à 1995, il a été membre du Conseil de surveillance d'Agrippina Versicherung AG et, de 1996 à 2005, membre du Conseil de surveillance de Zürich Beteiligungs-Aktiengesellschaft (Allemagne). De 1985 à 2005, M. Gentz a fait partie du Conseil de surveillance de Hannoversche Lebensversicherung AG (à partir de 1990 en tant que vice-président). De mai 2005 à mars 2006, il a été président du Conseil de surveillance de Eurohypo AG. Il a été membre du Conseil de surveillance de adidas AG de 2004 à mai 2009 et de DWS Investment GmbH de décembre 1995 à avril 2009. En outre, M. Gentz est entré en mai 2003 au Conseil de surveillance de la Bourse allemande (Deutsche Börse AG), dont il a été élu président en décembre 2008. Il fait également partie du Comité de direction de la CCI (Chambre de Commerce Internationale) de Paris, dont il préside le comité national allemand. Il est, par ailleurs, un membre actif de plusieurs institutions culturelles et scientifiques.

5.1.2 Réélection de M. Fred Kindle

Le Conseil d'administration propose de réélire M. Fred Kindle pour un mandat d'administrateur d'une durée de trois ans.

Né en 1959, **Fred Kindle** est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). De 1984 à 1986, il a travaillé au sein de Hilti SA au Liechtenstein en tant que chef de projets dans le domaine du marketing. Il s'est ensuite inscrit à la Northwestern University à Evanston (Illinois), où il a obtenu un MBA. De 1988 à 1992, il a été consultant auprès de McKinsey & Company à New York et Zurich. Il a ensuite rejoint Sulzer Chemtech SA en Suisse en tant que responsable du Mass Transfer Department et en 1996 a pris la direction de la Product Division. En 1999, il est nommé CEO de Sulzer Industries, l'un des deux groupes opérationnels de Sulzer SA. Deux ans plus tard, il devient CEO de Sulzer SA et siège aussi au Conseil d'administration. Après avoir rejoint ABB Ltd. en 2004, M. Kindle est nommé CEO du groupe ABB en janvier 2005, fonction qu'il assume jusqu'en février 2008. Il devient ensuite associé de CD & R LLP, une société de private equity basée à New York et Londres. En sa qualité d'associé de cette société, M. Kindle devient président de Exova Ltd., en Écosse, de BCA Group, au Royaume-Uni et administrateur de Rexel SA, en France. Il siège également au Conseil d'administration de VZ Holding SA, à Zurich, et de Stadler Rail AG, à Bussnang.

5.1.3 Réélection de M. Tom de Swaan

Le Conseil d'administration propose de réélire M. Tom de Swaan pour un mandat d'administrateur d'une durée de trois ans.

Né en 1946, **Tom de Swaan** est titulaire d'un master en économie de l'Université d'Amsterdam. Il a rejoint De Nederlandsche Bank NV en 1972 et, de 1986 à 1998, il en a été membre du Conseil d'administration. En janvier 1999, il est devenu membre du Conseil de gestion et Chief Financial Officer de la banque ABN AMRO. Il a quitté ABN AMRO le 1^{er} mai 2006 tout en restant conseiller du Conseil de gestion jusqu'en juin 2007. M. de Swaan est membre sans pouvoir exécutif du Conseil d'administration de GlaxoSmithKline plc et président de son comité d'audit. Il est membre du Conseil de surveillance de Royal DSM, un groupe d'industrie chimique basé aux Pays-Bas. Depuis le 3 mai 2007, il est également vice-président du Conseil de surveillance de Royal Ahold, un groupe mondial de grande distribution, et, depuis le 10 mai 2008, il est président

du Conseil de surveillance de Van Lanschot NV, la société holding de F. van Lanschot Bankiers, une banque néerlandaise indépendante. Depuis le 1^{er} octobre 2010, il siège au Public Interest Committee de KPMG Europe LLP. De 1987 à 1988, il est président de l'Amsterdam Financial Center et, de 1995 à 1997, président du sous-comité de surveillance bancaire de l'Institut monétaire européen. Il a également été membre du Comité de Bâle pour le contrôle bancaire de 1991 à 1996 et son président de 1997 à 1998, ainsi que membre sans pouvoir exécutif du Conseil d'administration de la Financial Services Authority au Royaume-Uni de janvier 2001 à fin 2006. M. de Swaan est également membre du Conseil d'administration de plusieurs organisations à but non lucratif. Il a été, entre autres, trésorier du Conseil d'administration de l'Orchestre Royal du Concertgebouw, de Netherlands Cancer Institute et du Concours international Franz Liszt de piano. Il préside par ailleurs le comité consultatif de Rotterdam School of Management.

5.2 Réélection de l'Organe de révision

Le Conseil d'administration propose de réélire Pricewaterhouse-Coopers SA, à Zurich, en tant qu'Organe de révision pour l'exercice 2011.

Informations

Le texte original de la présente convocation est en langue allemande. Il prévaut en cas de divergence avec les versions traduites en français et en anglais. Toutes les désignations de personnes utilisées dans cette convocation s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

Autorisation de participer/cartes d'admission

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions à la date du 24 mars 2011 incluse sont autorisés à participer à l'Assemblée générale.

La carte d'admission ainsi que le matériel de vote peuvent être commandés au moyen de la carte-réponse jointe à cette convocation et seront envoyés à partir du 4 mars 2011 jusqu'au 28 mars 2011. En retournant la carte-réponse assez tôt, vous faciliterez la préparation de l'Assemblée générale.

Les actionnaires qui n'auront pas reçu la carte d'admission et le matériel de vote pourront les retirer le jour de l'Assemblée générale contre remise de la carte-réponse au guichet d'information.

En cas de départ prématuré de l'Assemblée générale ordinaire, l'actionnaire doit présenter à la sortie son matériel de vote non utilisé ainsi que sa carte d'admission, afin que le nombre des personnes présentes à l'Assemblée générale puisse être correctement décompté.

Représentation/délégation de pouvoir

Un actionnaire disposant du droit de vote peut se faire représenter par un autre actionnaire disposant du droit de vote inscrit au registre des actions en lui déléguant ses pouvoirs par écrit. De plus, les personnes mariées peuvent se faire représenter par leur conjoint. L'octroi d'une délégation de pouvoir doit se faire au moyen de la carte-réponse ou de la carte d'admission.

Outre les possibilités de représentation mentionnées ci-dessus, les actionnaires peuvent également se faire représenter par

- Zurich Financial Services SA,
- le représentant indépendant Andreas G. Keller, licencié en droit, avocat, Gehrenholzpark G2, CH-8055 Zurich, Suisse, ou
- leur banque à titre de représentant dépositaire.

Les représentants dépositaires sont priés de communiquer le plus tôt possible à la société le nombre d'actions qu'ils représentent, la date limite étant le 28 mars 2011.

À défaut d'instructions divergentes expressément formulées, les représentants des actionnaires ayant le droit de vote soutiennent par leur vote les propositions du Conseil d'administration. Les procurations signées en blanc sont considérées comme étant déléguées au représentant indépendant.

Rapport de gestion

Le **Rapport de gestion**, qui inclut aussi les rapports de l'Organe de révision, peut être consulté à partir du 3 mars 2011 au siège de la société (Mythenquai 2, 8002 Zurich). Les actionnaires peuvent demander l'envoi du Rapport de gestion au registre des actions de Zurich Financial Services SA (c/o SIX SAG SA, case postale, 4609 Olten, Suisse). L'envoi du Rapport de gestion se fera à partir du 15 mars 2011. Il est également possible de le télécharger sur notre site Internet www.zurich.com.

Collation

À l'issue de l'Assemblée générale ordinaire, tous les participants sont cordialement invités à une collation servie dans les locaux du Hallenstadion de Zurich.

Transport

Nous vous recommandons d'utiliser les transports publics. Veuillez trouver ci dessous l'itinéraire exact ainsi que le plan d'accès.

Zurich, le 2 mars 2011

Zurich Financial Services SA

Pour le Conseil d'administration

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Manfred Gentz', written in a cursive style.

Dr. Manfred Gentz, président



Transport

Nous vous recommandons d'utiliser les transports publics. Soit le tram n° 11, toutes les 7 à 8 minutes, à partir des arrêts Bahnhofstrasse ou Bahnhofquai, à la gare centrale de Zurich, jusqu'à l'arrêt Messe/Hallenstadion (durée du trajet: env. 22 minutes). Soit le RER (S-Bahn), lignes S2, S5, S6, S7, S8, S14 ou S16, à partir de la gare centrale de Zurich, jusqu'à la gare de Zurich-Oerlikon (durée du trajet: env. 6 minutes); puis le tram n° 11 ou le bus n° 63 (toutes les 7 à 8 minutes) ou n° 94 (toutes les 15 minutes) jusqu'à l'arrêt Messe/Hallenstadion.

Zurich Financial Services SA
c/o SIX SAG SA
Case postale
CH-4609 Olten, Suisse
Téléphone +41 (0)44 625 22 55
Fax +41 (0)44 625 20 09
shareholder.services@zurich.com



Because change happenz®